

Si le
CQTS
m'était
conté...

Le Conseil québécois sur le tabac et la santé (CQTS) a franchi le cap des 25 ans d'existence. Quand on pense au chemin parcouru depuis 1976, on ne peut que saluer l'audace, la ténacité et la détermination de toutes les personnes qui ont consacré une partie de leur vie à combattre le fléau du tabagisme et qui ont travaillé à promouvoir la santé des fumeurs et des non-fumeurs.

Étaient-ils des Don Quichotte des temps modernes ? C'est probablement ce qu'on pensait d'eux à l'époque. Pendant que les géants du tabac réalisaient des affaires d'or, nos intrépides fondateurs partaient en quête de « l'impossible rêve » : une société libre de tabac. Leur objectif principal étant la promotion de la santé du fumeur et du non-fumeur, la concrétisation de leurs aspirations suppose l'aide à l'arrêt tabagique, la prévention du tabagisme et des espaces publics sans fumée.

Doucement, étape par étape, sans effaroucher l'opinion publique, le CQTS a contribué à l'assainissement de l'air dans les foyers, les hôpitaux, les écoles, les restaurants, les milieux de travail et de loisir. Tout un engagement que celui de travailler sans relâche à faire adopter des lois protégeant les non-fumeurs ainsi que des programmes efficaces pour réduire le tabagisme malgré un parcours parsemé d'embûches. Depuis plus de 25 ans, les membres, représentant des organismes préoccupés par la réduction du tabagisme, exercent une vigilance constante pour empêcher les multinationales du tabac de continuer à ravager la santé des personnes et l'environnement. Parmi les rêves les plus chers aux fondateurs et aux membres qui leur ont succédé, celui de voir une première génération libre de tabac, n'est pas encore réalisé. À nous de le concrétiser dans le prochain quart de siècle !

LA FONDATION

Avant la fondation du *Conseil québécois sur le tabac et la santé*, bon nombre d'associations menaient isolément des campagnes de sensibilisation. Malgré leurs efforts acharnés, aucune d'elles ne représentait une menace pour les fabricants de tabac qui imposaient leurs diktats ici et partout à travers le monde. Aucune d'elles n'avait de force de représentation assez puissante pour exhorter les politiciens à légiférer en faveur de la protection du citoyen contre les méfaits du tabac, ni pour amorcer un changement de mentalité majeur au sein de la société.

C'est sans succès qu'un premier groupe de personnes, à l'initiative de l'Église Adventiste du 7^e Jour, tente de former une coalition de lutte contre le tabac en 1973. Bien qu'un deuxième appel, en mars 1975, permette de repartir du bon pied, c'est véritablement la troisième tentative, un an plus tard, qui marque la fondation du CQTS. Convaincu de l'urgence d'agir, le pasteur Erwin Morosoli, de l'Église Adventiste du 7^e Jour, prend l'initiative d'envoyer une lettre à vingt-huit sociétés, associations et personnes pour demander leur participation à la lutte contre le tabagisme, en février 1976. Une douzaine de personnes manifestent leur appui.

Les membres du comité administratif 1976-1977

Rachel Bureau, présidente
(déléguée de la Société
du Timbre de Noël du Québec)

Erwin Morosoli, vice-président
(délégué de l'Église Adventiste
du 7^e Jour)

Raymond Boulay,
secrétaire-trésorier (délégué
de l'Ordre des infirmières et
infirmiers du Québec)

Jacqueline Fabia, directeur
(déléguée de la Faculté de
médecine, Université Laval)

Lors de la première réunion officielle, le 15 mars 1976, les participants choisissent le nom : *Conseil du Québec sur le Tabac et la Santé*. Celui-ci est refusé par le Bureau d'enregistrement. On recommence l'exercice et un autre nom recueille l'assentiment général, le 12 avril, celui de *Conseil québécois sur le tabac et la santé*. Dès les premières semaines, les membres élaborent un plan d'action triennal ainsi que des règlements. Au nombre des priorités : les *jeunes dans les écoles et dans les activités de loisir*, les *femmes enceintes*, la *fumée dans les établissements de santé*, l'intérêt pour les employeurs d'avoir du *personnel non-fumeur* et la *sensibilisation des ministres et députés* au problème du tabac.

Où loger le nouvel organisme composé uniquement de bénévoles? Dans les bureaux de la présidente. Par conséquent, la première adresse est celle de la *Société du Timbre de Noël du Québec*, rue Chénier à Québec. La Société s'occupe du secrétariat, de la distribution du matériel audio-visuel, des brochures, des pochettes d'information et des communiqués du CQTS.

Le Québec est la quatrième province canadienne à se mobiliser après le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et la Saskatchewan. Dès sa formation, le CQTS s'associe au *Conseil canadien sur le tabagisme et la santé* (CCTS) et délègue Marc Ruel pour représenter le Québec à l'assemblée générale annuelle. Si bien qu'en janvier 1977, le CQTS participe activement au colloque canadien qui se tient au Château Frontenac et dont le thème est *Le tabagisme dans le milieu de travail : milieu scolaire, établissements de santé, milieu industriel*.

Dans un communiqué émis par le CCTS, on peut lire la question suivante : Ottawa deviendra-t-elle une ville de non-fumeurs? L'Association des non-fumeurs (Ottawa-Hull) propose l'institution de lois rigoureuses relatives à l'usage du tabac dans les endroits publics.

L'argent ! Toujours l'argent !

L'ampleur du travail à accomplir ne décourage pas les fondateurs, mais il y a un obstacle majeur à surmonter : le manque de fonds. La présidente se tourne vers le ministre des Affaires sociales, le docteur Denis Lazure, pour demander une subvention et une rencontre. La lettre ne reçoit pas de réponse et la rencontre n'a pas lieu. Même chose du côté du ministre de l'Éducation, Jacques-Yvan Morin. « Ce silence serait-il dû aux innombrables nuages de fumée dégagés des cigarettes et pipes de plusieurs ministres ? » s'interroge Rachel Bureau dans son discours de bienvenue à l'Assemblée générale annuelle de 1977.

On change de stratagème. Quatre membres vont rencontrer des fonctionnaires délégués du ministère des Affaires sociales, le 22 novembre 1977. À la suite de cette réunion, le ministre autorise une séance d'information sur les effets nocifs du tabagisme pour les fonctionnaires intéressés. Le 27 novembre, le ministre des Affaires sociales, Denis Lazure, avise le CQTS de sa décision de lui octroyer une subvention de 10 000 \$. En raison des délais administratifs, cet argent n'est reçu qu'au printemps 1978. Mis au fait des actions du Conseil, le ministère des Affaires sociales délègue un fonctionnaire pour assister aux réunions du bureau de direction. Cette même année, Santé et Bien-être social Canada octroie une subvention de dépannage de 2 000 \$.

Le ministre responsable de l'Environnement, Victor Goldbloom, réclame une étude sur la consommation de tabac dans les lieux publics. Celui-ci signale l'accumulation impressionnante d'évidences scientifiques établissant un lien entre le cancer et la cigarette. Le ministre dit : « Nous assistons au début d'un effort par des groupes de non-fumeurs de faire définir, reconnaître et respecter leurs droits dans les endroits et véhicules publics ». Aussi demande-t-il au Conseil législatif de fournir un avis qui pourrait permettre au gouvernement d'examiner l'opportunité d'un geste législatif possible.

Association québécoise des non-fumeurs

Sylvain Tremblay multiplie ses interventions auprès du gouvernement fédéral pour obtenir une subvention afin de former l'*Association québécoise des non-fumeurs*. En janvier 1980, le *ministère de la Santé nationale et du Bien-Être* confirme sa contribution pour trois ans. Le CQTS parraine l'association. Le siège social du Conseil sera le même que celui de l'AQNF, au sous-sol du Centre hospitalier Cooke à Trois-Rivières. Jean-Guy Tremblay assure le poste de directeur de l'AQNF de 1981 à 1986.

Polluer, un droit?

Pendant longtemps, l'attitude sociale a fait garder le silence aux non-fumeurs au détriment de leur santé, de leur bien-être et de leur intérêt financier. Si bien qu'en 1977, l'objectif de la *Semaine nationale d'éducation sur le tabac* est de faire prendre conscience à la population québécoise que *Le tabac, plaisir des uns, peut devenir le malheur des autres*.

L'année suivante, le capitaine du Club de hockey Canadien, Yvan Cournoyer, préside pour tout le Canada la Semaine nationale. Le CQTS publie 7 000 affiches et 20 000 cartes postales représentant le porte-parole avec le slogan *Jouez gagnant – cessez de fumer*. On procède également à la vente de décalques, napperons et autocollants. Cette opération marketing connaît un véritable succès. Le Conseil se fait également le promoteur d'une pétition et recueille pas moins de 30 000 signatures de Québécois désireux que le gouvernement interdise, par une loi, l'usage du tabac dans tous les transports publics. Un premier pas, selon la présidente Rachel Bureau, qui fait preuve d'une attitude visionnaire: « L'usage du tabac doit être interdit dans tout endroit public y compris les milieux de travail, car les non-fumeurs ont le droit de respirer un air sain débarrassé de la fumée nocive et irritante du tabac. Ce droit prévaut sur le droit de fumer, de polluer l'air ambiant, lorsqu'il y a conflit entre le droit du fumeur et celui du non-fumeur. Le temps est proche où les non-fumeurs demanderont des comptes aux fumeurs et à l'industrie du tabac pour tous les coûts engendrés par le tabagisme ».

Après une campagne de sensibilisation particulièrement réussie sur les effets nocifs du tabagisme, plusieurs hôpitaux de la province interdisent l'usage du tabac dans les chambres des malades. D'autres réservent des zones non-fumeurs dans leur cafétéria.



Conseil Québécois sur le Tabac et la Santé

Premier logo du CQTS en 1976

Un restaurant de la vieille capitale consacre une salle aux non-fumeurs. Victor Germain, patron du Fiacre situé à Sainte-Foy, remporte un succès tel qu'il se pourrait bien qu'il doive augmenter le nombre de places si la popularité continue.

Le colloque des premiers pas

La documentation scientifique sur la question du tabagisme n'est pas encore très répandue à cette époque. Ni les experts, ni les décideurs ne parviennent réellement à cerner les enjeux. Dénoncer les stratégies utilisées par les compagnies de tabac pour recruter de nouveaux adeptes et les fidéliser s'avère une tâche colossale. Par ailleurs, les membres du CQTS estiment que leurs actions doivent se situer bien au-delà de la seule transmission de renseignements auprès de la population ou de représentation auprès des gouvernements. C'est dans cet esprit que le CQTS tient un premier colloque, en octobre 1978, dont le thème est *La protection du consommateur et le tabac*. Parmi les conférenciers invités, nul autres que Marcel Léger, ministre de l'Environnement et Pierre Lavigne de la Direction des politiques de santé du ministère des Affaires sociales.

Au terme de deux jours de dialogue fructueux, les participants émettent quelques recommandations pour réduire le tabagisme dont :

- la nécessité d'une loi interdisant de fumer pendant les cours et dans les autobus scolaires;
- l'intégration de l'enseignement de la santé aux programmes pédagogiques;
- la reconnaissance de l'infirmière scolaire comme personne-ressource;
- l'augmentation de la publicité sur le droit à l'air pur;
- la distribution d'information aux femmes enceintes sur le danger de la cigarette.

Le CQTS va plus loin et insiste pour que l'on ajoute la mention « Particulièrement nocif pour la femme enceinte et le fœtus » sur les paquets de cigarettes. Enfin, le CQTS estime qu'il est du devoir de l'État de favoriser la prise de conscience et demande au gouvernement du Québec d'entreprendre une campagne de sensibilisation auprès de corporations de professionnels de la santé pour inciter leurs membres à ne pas fumer pendant l'exercice de leurs fonctions ou en tant que représentants de leur profession.

La Direction des communications du ministère des Affaires sociales organise une campagne de contre-publicité pour « inciter les non-fumeurs à ne pas commencer à fumer, agir sur le comportement indécis des fumeurs occasionnels, impliquer ceux qui, de par la nature de leurs occupations, ont créé des risques accrus. »

1978 – La Société canadienne du cancer remet la somme de 1 000 \$ afin d'embaucher un coordonnateur pour l'organisation du colloque.

1979 – Pour l'année internationale de l'enfant, le CQTS alerte l'opinion publique sur la problématique des enfants fumeurs. Une étude réalisée dans la région de Québec par une équipe de spécialistes de l'Université Laval démontre que 32 % des garçons et 24 % des filles ont expérimenté leur première cigarette avant l'âge de 9 ans.

L'essoufflement

1979 – Depuis trois ans, le CQTS agit comme une locomotive dans le dossier du tabagisme. Ses interventions dérangent, sa visibilité s'accroît. Malgré cela, son existence est grandement menacée.

Les membres manifestent un certain essoufflement. L'absence de personnel permanent, le manque de ressources financières, la multiplication des interventions de sensibilisation auprès des décideurs et de la population font en sorte que l'ampleur de la tâche à accomplir est énorme, si bien qu'à l'assemblée annuelle de 1979, plusieurs postes ne sont pas comblés.

Monsieur Erwin Morosoli, quoiqu'absent de l'assemblée, est élu président. Toutefois, les postes de vice-président, de trésorier et de secrétaire demeurent vacants. Après discussion, il est convenu que l'organisme doit continuer d'exister temporairement, du moins tant que la loi « sur l'usage du tabac dans les endroits publics et la protection des non-fumeurs » ne sera pas adoptée. À son retour de vacances, M. Morosoli rassure les membres. Il n'a pas l'intention de laisser tomber le CQTS.

Lors de l'assemblée du CQTS en janvier, Denise Cousineau rapporte qu'un professeur aurait été suspendu pour avoir empêché un élève de fumer en classe. La présidente du CQTS envoie une copie de la loi au professeur et une lettre aux ministères de l'Éducation et des Affaires sociales.

LES NOMBREUX DÉMÉNAGEMENTS DU CQTS

Les archives témoignent des nombreux déménagements du CQTS depuis 1976. Les dossiers de l'organisme ont vécu dans les cartons, sans domicile fixe, pendant plus de 15 ans. À l'image du Conseil, les moisissures n'ont pas de prise sur ses dossiers.

1976 à 1979	264, rue Chénier à Québec dans les bureaux de la <i>Société du Timbre de Noël du Québec</i>
1980	<i>Armagh</i> , Comté de Bellechasse
1981 à 1986	<i>Association québécoise des non-fumeurs</i> (parrainée par le CQTS) au Centre hospitalier Cooke, 3450, Ste-Marguerite, local 77, Trois-Rivières
1986-1987	<i>Association pulmonaire du Québec</i> au 1173, rue Charest Ouest, bureau 240, Québec
1990-1991	C.P. 1028, Haute-Ville, Québec
1992	<i>Société canadienne du cancer</i> à Montréal
1993-1995	<i>Ministère de la Santé et des Services sociaux</i> au 6161, rue Saint-Denis, bureau 4.07, à Montréal
1995-1998	5140, rue Saint-Hubert à Montréal
1998	5310, rue Saint-Denis à Montréal

Garder le tabagisme en avant plan : tout un défi !

Le CQTS multiplie les interventions et les pétitions, particulièrement auprès du ministère de l'Environnement, pour que le projet de *Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics* soit déposé à l'Assemblée nationale. Pour toute réponse, le Ministère ne fait que des promesses vagues malgré l'envoi de centaines de lettres de pétitions. Redoublant d'ardeur, une lettre est envoyée à tous les candidats se présentant aux élections provinciales afin de connaître leur position sur le projet de loi. L'État québécois reste muet sur la question. La lenteur avec laquelle le dossier progresse inquiète le président qui, en 1981, cherche des moyens plus persuasifs « sinon les Québécois attendront encore longtemps avant de respirer un air pur dans les endroits publics », affirme M. Morosoli.

Malgré de nombreuses interventions remarquées et des actions ponctuelles et périodiques, le dossier tabac piétine toujours. Inquiet, le CQTS commande, en 1986, un état de situation à une firme indépendante. Les résultats sont pessimistes. « La population des non-fumeurs est majoritairement tolérante face aux “droits” des fumeurs. Ceux-ci rejettent donc pour le moment des mesures coercitives fortes et fermes. En outre, les gouvernements ne sont pas prêts à prendre le risque politique d'aller à l'encontre du principe de liberté individuelle s'il n'est pas fortement appuyé par la population. L'opposition au projet accuserait le gouvernement de mettre en jeu l'économie de l'industrie du tabac. Ce qui bloque le plus, c'est l'argument économique. Aucune mesure qui est susceptible de créer du chômage ou un déficit n'aura l'aval du politique », précise le rapport.

Devant ce constat, le CQTS axe son discours sur le changement des mentalités afin d'en arriver à considérer la consommation de tabac comme anormal ou exceptionnel. Il est donc décidé de lutter contre toute forme de publicité, particulièrement celle qui s'adresse à l'adolescent, et de lancer une offensive claire sur les méfaits du tabac. « Le meilleur moyen serait d'obliger d'imprimer clairement les méfaits du tabac sur le devant du paquet de tabac », soutient Erwin Morosoli. Reste à convaincre le gouvernement d'imposer cette directive aux manufacturiers de tabac.

Au fil des ans, les relations entre les gouvernements et le CQTS se sont intensifiées. Au début des années 90, le Conseil participe à la rédaction de la *Politique de santé et de bien-être et du programme-cadre tabagisme du ministère de la Santé et du Bien-être social*. Fort de cette notoriété, le Conseil appuie publiquement le ministre des finances pour hausser les taxes sur les produits du tabac.

Après 11 ans de lutte, le 1^{er} janvier 1987, un rêve se concrétise enfin avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics*. Dans ce contexte, le CQTS estime qu'il est de son devoir de veiller à l'application de la nouvelle loi.

Le Conseil se démarque sur tous les fronts. Malgré cela, vers la fin des années 1980, les membres font le constat que, malgré un carnet de route chargé, les progrès dans la lutte au tabagisme ne sont pas à la hauteur des attentes. Aujourd'hui, avec le recul, nous sommes en mesure de reconnaître que toutes leurs démarches, leurs efforts et leurs actions possèdent le mérite d'avoir posé des jalons importants et d'avoir fait progresser les dossiers de la prévention et de la réduction du tabagisme en sensibilisant les politiciens, les médias et la population à la nécessité d'interventions majeures.

Jacques Pigeon du ministère des Affaires sociales prononce en octobre une allocution fort significative de l'évolution du dossier tabac à la Conférence internationale sur le cancer et l'environnement. «On constate qu'au cours des huit dernières années, la proportion de goudron et de nicotine contenue dans les cigarettes a chuté d'environ un tiers. Ces informations sont d'autant plus révélatrices que les données ne tiennent pas compte des efforts récents des manufacturiers de cigarettes en vue d'amener une part sans cesse croissante du marché à fumer des cigarettes dites légères qui vont contenir des taux de goudron et de nicotine dramatiquement inférieurs à ceux de la cigarette moyenne qu'un Québécois a pu fumer au cours du dernier quart de siècle (...). Jusqu'ici, la plupart des initiatives en matière de promotion de la santé ont été caractérisées par la façon épisodique et non coordonnée des actions entreprises. C'est ainsi que l'on voit poindre à différents moments des blitz publicitaires sur le tabac. L'action est isolée, toute forme de continuité est absente (...). De façon générale, on peut envisager trois grands types de moyens pour amener les gens à modifier leur comportement. Il peut s'agir des moyens qui sont liés à l'information et à l'éducation, de ceux qui sont essentiellement constitués de services que l'on offre aux individus pour les amener à se débarrasser d'une mauvaise habitude, telles que ces cliniques pour personnes qui désirent cesser de fumer et enfin de cet instrument, probablement le plus puissant, soit la fiscalité».

LES ORGANISMES MEMBRES PENDANT PLUS DE 5 ANS

L'Église Adventiste du 7^e Jour : **25 ans**

L'Ordre des pharmaciens du Québec : **25 ans**

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec : **25 ans**

Le ministère des Affaires sociales : **10 ans** de 1976 à 1986, suivi du

ministère de la Santé et des Services sociaux : **5 ans** de 1992-1997

La Société du Timbre de Noël, qui est devenue l'Association pulmonaire du Québec : **14 ans**

La Société canadienne du cancer : **14 ans**. Présente en 1976

L'Association des médecins de langue française du Canada : **13 ans**

L'Association québécoise des non-fumeurs : **13 ans**

La Fondation des maladies du cœur du Québec : **12 ans**

Le ministère national de la Santé et du Bien-être social : **8 ans**

La Fédération des CLSC : **10 ans**

Info-tabac : **6 ans**

La Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière (DSC, DSP) : **8 ans**

L'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec : **7 ans**

Le Conseil canadien sur le tabagisme et la santé : **7 ans**

Le Centre vivre mieux sans fumer : **6 ans**

Le ministère de l'Environnement du Québec : **6 ans**

La Régie régionale de la santé et des services sociaux des Laurentides (DSC, DSP) : **6 ans**

Le Comité provincial des départements de santé communautaire : **6 ans**

La Fondation québécoise du cancer : **6 ans**

La Clinique d'aide aux fumeurs de la région de Québec : **6 ans**

L'Association médicale du Québec : **5 ans**

Kino-Québec : **5 ans**

L'Association pour la santé publique du Québec : **5 ans**

Le CQTS doute que la diminution de la quantité de goudron et de nicotine dans le tabac soit de nature à voir diminuer réellement la consommation de cigarettes. Même doute du côté du ministère des Affaires sociales. Dans son document préliminaire intitulé « Politique de lutte contre le tabagisme » et pour lequel le CQTS a été consulté, il est mentionné que les fumeurs canadiens consomment plus de cigarettes individuellement et annuellement au fur et à mesure, semble-t-il, que la quantité de goudron et de nicotine diminue par cigarette. En outre, le faible taux de nicotine des marques actuelles facilite l'acquisition de la mauvaise habitude de fumer, notamment chez les enfants qui n'éprouvent plus aujourd'hui la désagréable sensation que ressentaient leurs aînés à leur première cigarette.

Coup de MATRAC

Au début des années 1990, un dossier choc secoue l'actualité québécoise et trouve écho jusqu'en Europe : de grandes quantités de cigarettes sont vendues en contrebande, ce qui soulève un tollé de protestation des commerçants qui perdent des revenus importants. Comme on l'apprendra quelques années plus tard, cette réaction « spontanée » des commerçants est en fait orchestrée par les fabricants de tabac qui visent à faire diminuer les taxes sur les produits du tabac. Devant l'ampleur de la catastrophe appréhendée, le CQTS forme une coalition tactique pour faire échec aux visées gourmandes de cette puissante industrie.

Les multinationales n'ayant pas de frontières, le tabac canadien traverse aisément aux États-Unis pour revenir au Canada par voie illicite. À un point tel que ces exportations atteignent des proportions alarmantes. Pour résoudre le problème du commerce clandestin, le gouvernement fédéral impose, en février 1992, une taxe à l'exportation sur toutes les cigarettes canadiennes. Cette mesure s'avère tellement efficace qu'en moins d'un mois, les ventes à l'exportation chutent de 60 %. Craignant la concurrence de la contrebande américaine et autochtone, le lobby du tabac exerce des pressions assez fortes pour obtenir la révocation de ladite taxe sept semaines plus tard.

Une question de vie ou de mort

Les compagnies de tabac doivent faire fumer les jeunes si elles veulent survivre. D'où l'importance de garder les prix le plus bas possible, les prix élevés étant le facteur le plus dissuasif pour ceux-ci. Dans un numéro de 1993, l'Actualité AMC explique que l'augmentation des taxes sur les cigarettes a réduit la proportion des adolescents qui fument d'environ 50 % à 16 % en une décennie à peine.

L'industrie du tabac possède un allié puissant et organisé dans cette guérilla, l'*Association des détaillants en alimentation* (ADA) dont le président est nul autre que Michel Gadbois, ancien relationniste de *Rothmans, Benson & Hedges* et de la compagnie *Imasco* (*Imperial Tobacco*). Le 11 janvier 1993, l'ADA et les compagnies de tabac mettent au point les derniers détails de la *Coalition québécoise pour la justice en taxation* avec pour objectif de faire baisser les taxes sur les produits du tabac. La campagne de relations publiques qui s'ensuit profite d'un climat idéologique très émotif. On prône haut et fort la défense de la liberté de commerce; on alimente la hargne des personnes qui osent défendre d'autres idéaux que la recherche du profit et la hargne contre des personnes aussi « gauchistes et intégristes » que les médecins de la *Société canadienne du cancer*.

Les gouvernements de l'époque n'avaient pas encore mis en place de véritables stratégies globales de lutte contre le tabac; une des rares mesures dissuasives consistait à imposer des taxes élevées. Dans l'opinion publique, celles-ci étaient perçues comme un moyen de renflouer les coffres de l'État et une injustice envers les personnes des milieux défavorisés dont un des seuls plaisirs est de fumer.

Les représentants de la *Coalition québécoise pour la justice en taxation* rejoignent les détaillants comté par comté pour les mobiliser contre les taxes sur le tabac et les inviter à rencontrer, dans leurs bureaux de comté, tous les députés provinciaux et fédéraux élus au Québec. En mai 1993, leur porte-parole se fait menaçant : « Si les gouvernements n'abaissent pas substantiellement les taxes sur le tabac pendant les mois qui suivent, ils doivent s'attendre à une mobilisation générale des détaillants et la possibilité de les voir vendre des cigarettes de contrebande ». L'ADA offre du soutien à un mouvement de désobéissance civile qui consiste à vendre des cigarettes de contrebande dans une ville différente à tous les deux jours. Naît pour l'occasion, un regroupement « spontané » de petits dépanneurs exaspérés : le *Mouvement pour l'abolition des taxes réservées aux cigarettes* (MATRAC).

Ce coup de MATRAC risque de causer des dommages irrémediables à la santé et à l'environnement. L'opinion publique cautionne le mouvement; le lobby pro-tabac s'est infiltré partout chez les décideurs. Le CQTS entre en scène. En agissant seul, la cause est perdue, mais en ralliant plusieurs organismes contre la baisse des taxes, on peut limiter les dégâts. Naît, en février 1993, le *Regroupement des organismes et des professionnels pour la santé au Québec* (ROPSQ). Le CQTS en assume le rôle de secrétaire et porte-parole. La nouvelle coalition rencontre beaucoup d'opposition. En effet, toute baisse de taxes, sans égard aux conséquences, demeure la meilleure des mesures pour le citoyen et les médias qui manifestent toute leur sympathie aux petits détaillants.

Crise artificielle

En 1988, les exportations des compagnies de tabac du Québec vers les États-Unis totalisaient 25 millions de dollars. Au faite de la crise en 1993, alors que la contrebande de tabac « provenant des États-Unis » était à son plus fort, les exportations canadiennes s'élevaient à 500 millions de dollars.

Les principaux acteurs du ROPSQ

Lilianne Bertrand, présidente du CQTS, François Damphousse, secrétaire-général du CQTS ainsi que Louis Gauvin, porte-parole du regroupement.

Le conseil exécutif du regroupement se compose ainsi :

- ◆ Conseil québécois sur le tabac et la santé
- ◆ Association pour les droits des non-fumeurs
- ◆ Association pulmonaire du Québec
- ◆ Comité provincial sur le tabagisme
- ◆ Fondation des maladies du cœur du Québec
- ◆ Société canadienne du cancer

Le regroupement, seul en piste à jouer le rôle de conscience sociale sur les questions de santé reliées au tabagisme, entreprend une vaste offensive auprès des parlementaires québécois et fédéraux afin de faire valoir son point de vue et soumettre des mesures compensatoires. Le regroupement cible le caucus des députés, offre son appui au Conseil des ministres, reconnaît les problèmes financiers des détaillants et propose des solutions pour les régler. De plus, il appuie l'Ordre des pharmaciens dans sa lutte contre la vente de tabac en pharmacie (ce qui aurait pour effet de transférer certains revenus aux détaillants) et appuie le ministre de la Sécurité publique dans sa lutte contre la contrebande.

Une lourde tâche que celle de convaincre les parlementaires de percevoir le Regroupement comme un allié. Pour ce faire, le ROPSQ dépose auprès de chaque député et ministre un mémoire intitulé *La réduction des taxes sur le tabac au Québec: une solution à courte vue et intéressée pour l'industrie du tabac... mais désastreuse pour la santé des Québécois et Québécoises!*

Le regroupement obtient gain de cause malgré les pressions de la puissante industrie du tabac. En effet, dans son budget déposé à l'Assemblée nationale, en mai 1993, le ministre des Finances maintient le niveau de taxation des produits du tabac. Plusieurs organismes de santé d'Europe et des États-Unis suivent le dossier avec intérêt et écrivent aux instances gouvernementales pour manifester leur appui au regroupement.

Le MATRAC, loin de concéder la victoire, met tout en œuvre pour exacerber le conflit. Si bien qu'au début de 1994, cédant au puissant lobby, les gouvernements canadien et québécois annoncent leur intention de réduire substantiellement le prix des cigarettes. Plusieurs médias traitent avec désinvolture et même mépris les organismes de santé qui défendent leur position sur la question du tabagisme. Pour le CQTS, ébranlé par l'ampleur de la baisse des taxes, cette mesure constitue un véritable désastre. Selon le porte-parole, Louis Gauvin, « il s'agit d'un encouragement au tabagisme qui ne pourra être endigué par aucune campagne efficace. En voulant régler à l'emporte-pièce le phénomène de la contrebande, les gouvernements ont pris le chemin le plus court. Ils risquent de le trouver long ».

Extraits de la Chambre des débats du 19 janvier 1994 : Don Boudrias

« La vente illégale de cigarettes est associée à la violence et jette un discrédit sur la loi. L'argent va dans les poches de gangs de motocyclistes et autres indésirables. Cet argent est utilisé pour d'autres crimes, violence, etc. »

Le maire de Trois-Rivières prend publiquement position d'interdire le « fumage » dans les transports en commun et ce, à la suite d'une tribune téléphonique,

Le 4 février 1994, le ROPSQ lance un cri d'alarme au gouvernement du Québec. Celui-ci devra investir 11 millions de dollars par année dans des programmes et des campagnes contre le tabagisme, s'il veut amoindrir l'impact de sa décision de réduire les taxes sur le tabac. Le regroupement offre sa collaboration pour la mise en œuvre d'un programme complet et efficace de lutte au tabagisme dans un mémoire intitulé *La protection de la santé publique et du Trésor national: un plan d'action pour contrôler la contrebande et le tabac exempt de taxes*. Ce document contient tous les éléments d'une stratégie globale qui comprend des volets de législation, d'éducation, d'information, de recherche et d'appui aux initiatives de groupes bénévoles.

Toute la mise en scène de l'industrie canadienne du tabac a porté fruit puisqu'en novembre 1994, une enquête de Santé Canada révélait que « le tabagisme augmente au Québec suite à la baisse des taxes. Il atteint 38 % de fumeurs ». Le Québec occupe désormais le triste record du plus haut taux de fumeurs au Canada. Le MATRAC n'existe plus. Par contre, le CQTS a prouvé un leadership incontestable en matière de lutte au tabagisme, devenant peu à peu un interlocuteur incontournable et un partenaire indispensable pour les gouvernements. Les actions du ROPSQ ont finalement mené au *Plan d'action de lutte au tabagisme* pour le Québec et au budget de 5 millions \$ par année qui l'accompagne.

Le quotidien Le Soleil du 4 février 1994 rapporte qu'un religieux du diocèse de Montréal cause tout un émoi en affirmant appuyer le MATRAC. Mgr Jean-Claude Turcotte a pris par la suite ses distances avec le mouvement.

Beaucoup d'action au front

Les « Don Quichotte » des temps modernes s'illustrent sur plusieurs fronts à la fois. Un véritable feu roulant. En plein débat sur les taxes, ils contribuent même à ternir l'image de bon citoyen des caïds du tabac en s'attaquant à la publicité déguisée.

Graduellement depuis le 1^{er} janvier 1989, toute forme de publicité des produits du tabac est interdite au Canada et cela, même dans les points de vente depuis le 1^{er} janvier 1993. Pour contrer la loi, les fabricants de tabac ont fondé des compagnies de façade aux noms de leurs produits, lesquelles commanditent des activités culturelles et sportives prestigieuses : Les Arts du Maurier, Jazz du Maurier, l'Autosport Player's, Omnium de golf du Maurier, Festival Juste pour rire Craven 'A', L'International Benson & Hedges, etc. La publicité des événements reprend les noms, lettrages, logos et couleurs des paquets de cigarettes. Sous prétexte de philanthropie, l'industrie du tabac trouve des moyens toujours plus raffinés de rendre sympathique l'idée de faire des profits en vendant un poison et donner une image respectable à une dépendance.

Il est important de souligner le pouvoir financier des fabricants. Une entreprise qui peut dépenser 25 millions de dollars en commandite par année au Québec se retrouve avec beaucoup d'amis reconnaissants parmi les artistes, les vedettes sportives, les médias, les gens d'affaires, les bénévoles et même les politiciens. Allez donc par la suite dénoncer ces bienfaiteurs !

Le CQTS écorche les vendeurs d'images. Lettres, mémoires, représentations auprès des décideurs, des organisateurs d'événements et des médias, tout est mis en œuvre pour freiner cette pratique pernicieuse. Les magnats du tabac réagissent encore une fois par le biais d'intermédiaires, les industries culturelles et sportives, celles-là même qu'ils tiennent en otage.

Des débats houleux s'engagent partout. Le secteur de la santé considère les commandites comme un moyen de véhiculer une image positive des compagnies de tabac et de leurs produits en plus d'inciter la jeunesse à voir le tabagisme sous un œil favorable. Cette forme de persuasion sournoise atteint le consommateur au moment où il ressent du plaisir, par conséquent, vulnérable et réceptif. Il se laisse imbiber par l'image de marque de sorte que les produits finissent par acquérir les qualités de l'événement ou de ses héros.

La commandite ou publicité déguisée

La commandite de tabac est une forme de publicité de type « style de vie » interdite sous forme directe. Pour les fabricants de tabac, elle présente l'avantage de ne pas comporter d'avertissements sur les effets nocifs du tabac.

C'est moi qui paye le Festival

La commandite de tabac envoie un message non équivoque à la population : fumer, c'est bien, c'est normal. Elle renforce l'image du fumeur qui a l'impression d'aider de bonnes causes et achète la complaisance des non-fumeurs qui s'imaginent que tous ces événements ont lieu grâce à toutes les personnes qui fument.

Les compagnies de tabac prétendent que les commandites ont pour seul but d'amener les fumeurs adultes à choisir une marque plutôt qu'une autre. Une forme de compétition s'exerce entre elles bien sûr, mais surtout contre le fait de ne pas fumer. Les organismes culturels et sportifs soutiennent que les commanditaires sont sincèrement concernés par la réussite des manifestations, qu'ils sont très professionnels et qu'ils servent souvent de modèles aux autres commanditaires du secteur privé.

Commandite quand tu nous tiens !

Environ 300 artistes membres du groupe les *Artistes pour les commandites sans tabac* se prononcent en faveur du projet de loi de Santé Canada. En conférence de presse, leurs représentants soutiennent que la commandite musèle les artistes. Il y a ceux qui craignent des représailles de la part de la puissante industrie du tabac, et ceux qui ont peur d'affecter leurs chances de participer à des événements commandités par les fabricants de tabac. « Les commandites sont des polices d'assurances pour les compagnies de tabac, et celles-ci sont en train de faire leurs réclamations », soutient le regroupement.

Au Québec, au moment de l'adoption de la *Loi sur le tabac*, en juin 1998, les pires scénarios sont envisagés. L'abolition de la commandite du tabac, signifie-t-elle la mort de nombreux événements appréciés du public, des artistes, des créateurs et des sportifs ? Allait-on par le fait même mettre en péril l'industrie touristique et le commerce événementiel ? Certainement pas, puisque quelques années après l'entrée en vigueur de la *Loi sur le tabac*, la presque totalité des événements majeurs commandités par l'industrie du tabac ont trouvé des nouveaux commanditaires.

Le 20 janvier, la présidente, Lise Blouin, participe à une émission intitulée « Sans fumée » en collaboration avec les Rôtisseries Saint-Hubert de la région de Québec. Un gilet « Protégez mes poumons » est offert à tous les bébés nés le 20 janvier 1988 dans tous les hôpitaux du Québec.

Le CQTS co-commanditaire d'une voiture au Grand Prix de Trois-Rivières 1997

En appui au retrait de la commandite de tabac dans le domaine de la course automobile, les logos de l'Association pour la santé publique du Québec, de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac et du Conseil québécois sur le tabac et la santé sont apposés sur la voiture du coureur américain David Seus avec le message *Le tabac tue*.



La voiture co-commanditée par le CQTS au Grand Prix de Trois-Rivières en 1997, portait un message éloquent, « Le tabac tue ». De gauche à droite sur la photo : Louis Gauvin et Heidi Rathjen, de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, Benoît Sévigny, de l'Association pour la santé publique du Québec, Priscilla et David Seuss, le pilote de la voiture de course et son épouse, et le D^r Marcel Boulanger, du Conseil québécois sur le tabac et la santé.

Rothmans met en marché une nouvelle cigarette pour défier la Loi. L'enveloppe est une feuille de tabac. Étant donné son style cigare, elle échappe à certaines taxes fédérales.

Le CQTS veille et réveille

Pour favoriser l'adoption de la *Loi sur le tabac*, les membres du CQTS estiment qu'il est crucial de rester aux aguets. Pour ce faire, ils créent un comité de vigilance. Depuis septembre 1996, ce comité procède à l'évaluation quotidienne de la presse écrite afin d'orchestrer une réplique rapide à la désinformation dans les médias. Même si toutes les lettres ne sont pas publiées, elles sensibilisent tout de même les salles de rédaction aux analyses et arguments du CQTS. Le comité est informé de l'ensemble des articles qui se publient ici et ailleurs sur la planète.

Avant 1996, le CQTS était le seul organisme de concertation pour lutter contre le tabagisme au Québec. Conscient de l'importance de décupler les forces, le Conseil participe à la création de la *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac* et contribue activement au travail du regroupement dont le mandat principal est l'adoption et l'application de lois sur le tabac. La Coalition réclame aussi une meilleure protection du public, un resserrement des contrôles dans la vente du tabac aux mineurs et une aide aux personnes qui désirent arrêter de fumer. À ce jour, plus de 700 organismes en sont membres.

Il est intéressant de mentionner quelques-unes des interventions du comité :

- En 1997, le comité sensibilise monsieur Pierre Bélanger, vice-doyen à la recherche à l'Université McGill, au fait qu'un symposium sur la fumée de tabac dans l'environnement (FTE), subventionné par l'industrie du tabac, avait lieu à l'Université McGill et que le nom de l'institution était utilisé depuis pour la « désinformation » au sujet des risques de la FTE.
- Une enquête menée en 1998-1999 a permis de découvrir que les journaux étudiants des administrations universitaires (Laval, McGill, Montréal, UQAM) sont placardées d'annonces de tabac. Des interventions auprès des universités concernées ont porté fruit.
- Au cours de l'année 1999-2000, le comité a envoyé une lettre à madame Liza Frulla lui demandant de reconsidérer sa présence au conseil d'administration du Conseil des Arts du Maurier. L'intervention l'a laissé sans voix. Pas même un accusé de réception. Une autre lettre a été envoyée au recteur de l'Université du Québec à Hull, sur la tenue d'un Séminaire qui se déroulait dans cet établissement et qui était entièrement financé par l'industrie du tabac.

Quelques articles écrits par le comité de vigilance à l'intention des journaux :

- 1996 : Pierre Brisson du journal *Le Devoir* signe un article intitulé « Je fume... et quand j'entends les croisés de la santé, j'en allume une autre ! ». Le comité de vigilance réplique. Le journal publie la lettre « Tabac : quand le message déplaît ».
- 1997 : Alain Dubuc, du quotidien *La Presse*, intitule son éditorial « Les Brigitte Bardot de la nicotine ». Le comité répond « Brigitte Bardot et la nicotine ».
- 1997 : La gloire de Villeneuve et le tragique des jeunes qui fument.
- 1998 : Tabac : les profits ou la santé des jeunes ?
- 1999 : La liberté n'est pas absolue.
- 2000 : Porc et tabac.

Les victimes se lèvent

Au mois de novembre 1998, le CQTS entreprend une poursuite en recours collectif à la Cour supérieure du Québec contre la puissante industrie canadienne du tabac au nom des victimes de cancer de la gorge, du larynx, du poumon et d'emphysème causés par la fumée de tabac. En juillet, le CQTS nomme monsieur Jean-Yves Blais, membre désigné, pour les fins du recours. Pour les dommages causés à sa santé, l'atteinte à l'intégrité de sa personne et la perte de perspective de vie due à la cigarette, le membre désigné évalue provisoirement à 100 000 \$ la valeur de son dommage. La firme Lauzon Bélanger S.E.N.C., qui représente le CQTS, s'est alliée les services du cabinet De Grandpré Chait qui agit à titre d'avocats associés au dossier.

Dans sa requête en autorisation, le CQTS propose que le tiers des sommes allouées à titre de dommages-intérêts de toutes sortes, soit versé pour la création d'un fonds visant à mettre en œuvre des mesures d'intervention destinées à limiter la consommation de cigarettes (dont notamment l'information, l'éducation et le traitement des personnes enclines à fumer ou dépendantes des produits du tabac), la recherche médicale des maladies liées au tabac, ainsi que le remboursement, en faveur de l'État, des coûts inhérents aux soins de santé occasionnés par le traitement des maladies liées à la consommation de tabac, le tout, selon les modalités à être déterminées par le tribunal, après représentation des parties à cet effet.

Quelques semaines avant le dépôt de la requête du CQTS, soit au mois de septembre 1998, un premier groupe de personnes avait déposé une requête en autorisation pour exercer un recours collectif en dommages contre les mêmes compagnies de tabac. Toutefois, cette requête avait été faite pour le compte de « toutes les personnes résidant au Québec qui sont ou qui ont été dépendantes de la nicotine contenue dans les cigarettes (...) » et demandait un dédommagement exemplaire de 5 000 \$. Bien qu'il était clair que ce recours différait de celui du CQTS puisqu'il visait un groupe et un dédommagement différents, les compagnies de tabac poursuivies l'entendaient autrement. Il ne fallait donc pas se surprendre que celles-ci tentent d'écarter le recours du CQTS sous prétexte qu'il faisait double emploi avec le premier.

Le ministère de l'Environnement remet la démission de son représentant au sein du CQTS, sa présence n'étant pas d'importance majeure.

1987

Sans attendre plus longtemps, les compagnies de tabac déposaient, en décembre 1998, une requête pour faire déclarer irrecevable la demande d'autorisation du CQTS ou d'en ordonner la suspension jusqu'à ce que le premier recours ait été décidé. À la demande des compagnies de tabac poursuivies et sur recommandation de la juge en chef, il a fallu attendre que certaines questions de droit soient clarifiées par la Cour d'appel dans un autre dossier et que les avocats du premier recours puissent être confirmés dans leur mandat.

Le 29 février 2000, le CQTS essayait un revers. Retenant les arguments des compagnies de tabac, le juge Jean Normand, de la Cour supérieure, suspendait le recours du CQTS, tant qu'un jugement final sur l'autorisation du premier recours collectif n'aurait pas été rendu. Le CQTS en a immédiatement appelé de cette décision et le 28 juin 2000, la juge Louise Mailhot de la Cour d'appel accordait au CQTS la permission d'en appeler du jugement du 29 février 2000. Mais voilà que le 21 septembre 2000, avant de procéder sur l'appel proprement dit, le juge André Forget de la Cour d'appel a dû se pencher sur une demande formulée par le Fonds d'aide aux recours collectifs. Paradoxalement, celui-ci demandait d'intervenir en Cour d'appel pour appuyer la position des compagnies de tabac sur la question de double emploi des deux recours. Suite à notre objection, le juge Forget a donné raison au CQTS en rejetant la demande d'intervention du Fonds d'aide aux recours collectifs. Quelques semaines plus tard, le 3 novembre 2000, les juges Louise Mailhot, Jacques Delisle et André Forget, de la Cour d'appel du Québec, ont renversé à l'unanimité le jugement du juge Normand (29 février 2000) et ont ordonné la réunion des deux recours au stade de l'autorisation.

Tout cela n'est que le début d'une longue lutte puisqu'elle incrimine l'industrie canadienne du tabac; l'avenir nous dira ce qu'il adviendra de cette bataille juridique.



Le 19 novembre 1998 marque le début d'une longue bataille juridique. Le CQTS dépose une requête en recours collectif contre l'industrie du tabac. Sur la photo : dans l'ordre habituel, monsieur Jean-Yves Blais, victime du cancer du poumon, le D^r Marcel Boulanger, président du CQTS, et M^e Michel Bélanger, de Lauzon Bélanger.

En septembre, l'économiste Jean-Pierre Vidal réalise une étude pour l'industrie du tabac dans laquelle il indique qu'il faut tenir compte des réductions des coûts de santé qui résultent du décès prématuré de certains fumeurs dans les calculs effectués pour déterminer les coûts de santé reliés au tabagisme.

Une vitalité croissante au bénéfice des jeunes

Dès la fondation du CQTS en 1976, l'objectif ultime à atteindre a été la préparation d'une première génération de non-fumeurs. Tout un défi à relever ! Comment rivaliser avec les fabricants de tabac dont les stratégies marketing s'avèrent d'une efficacité à toute épreuve ? Pour survivre, les magnats du tabac ont toujours besoin de nouveaux adeptes. À grands frais, ils multiplient les études comportementales afin de décoder les mœurs des adolescents jusque dans leurs moindres secrets, ceci dans le but de les attirer et d'en faire rapidement des consommateurs dépendants.

La première présidente du CQTS, Rachel Bureau, avait bien son opinion là-dessus. « Les ministères de l'Éducation et des Affaires sociales doivent offrir des programmes d'information au niveau des études élémentaires et secondaires, le tout complété par des programmes d'éducation estivale sur le tabac dans les terrains de jeux et les colonies de vacances ». Pendant plus de 10 ans, le CQTS a exprimé sa volonté d'élaborer une stratégie appropriée et cherché une source de financement pour soutenir l'élaboration et la diffusion d'un programme destiné aux jeunes.

L'industrie du tabac veut faire sa part pour aider la jeunesse !

À l'été 1988, au moment où le gouvernement canadien s'apprête à rajeunir la loi de 1908 sur l'interdiction de vendre des cigarettes aux mineurs, les fabricants de tabac reprennent à leur compte une campagne de relations publiques développée en Angleterre sur l'interdiction de vendre des cigarettes aux mineurs. Leurs affiches et autocollants illustrent un paquet de cigarettes ouvert, ce qui a pour effet d'encourager les enfants à percevoir l'usage du tabac comme une activité à laquelle prétendre. De connivence avec l'industrie du tabac, le *Conseil canadien du commerce de détail* (CCCD) encourage très fortement les détaillants à placer ce matériel dans leurs vitrines et sur leurs comptoirs. Une dizaine d'années plus tard, le même scénario se répète avec *l'Opération carte d'identité Zone scolaire*, une campagne conçue et financée par le *Conseil canadien des fabricants de produits du tabac*. En plus de mettre à contribution les détaillants qui diffusent affiches et collants, cette campagne sollicite l'appui de groupes et dirigeants communautaires. En apparence fort louable, cet exercice de relations publiques, totalement inefficace pour réduire la vente de tabac aux mineurs, aide surtout l'industrie à combattre sa mauvaise réputation en créant l'illusion qu'elle se soucie de la santé des jeunes en s'associant à des organisations communautaires respectables. L'industrie vise aussi par cette mesure à limiter toute loi ou réglementation qui serait plus efficace.

En 1988, les membres du CQTS, avec Lise Blouin à leur tête, décident de replacer le dossier jeunesse en première place des priorités. Au cours de la réunion régulière du mois de juin, Françoise Anctil propose d'organiser un colloque sur la prévention du tabagisme, lequel devrait générer de nouveaux programmes de prévention. Au mois de septembre, la présidente fait parvenir une lettre à la ministre de la Santé et des Services sociaux, Thérèse Lavoie-Roux, pour faciliter le projet. Le CQTS ne reçoit pas la réponse qu'il attendait mais le gouvernement nomme, en 1989, une personne responsable du dossier tabac, au service de la promotion de la santé, pour le *Programme national de lutte contre le tabagisme*.

JEUNES À L'AIR LIBRE

Le CQTS se tourne vers Santé et Bien-Être Canada, lequel accepte de subventionner le colloque sur la prévention du tabagisme chez les jeunes. Une étape cruciale est franchie.

Lise Bourcier organise l'événement qui rassemble, en novembre 1992, des intervenants, des spécialistes de la santé et des personnes intéressées à l'amélioration de la qualité de vie ainsi que près d'une centaine de jeunes. Comme suite à ce colloque, Danièle Brochu, Suzanne Lemire et François Damphousse mettent au point une proposition de projet de *Coalition jeunesse contre la tabacomanie* en 1995. Santé Canada accorde une subvention pour les deux premières années de ce qui devient, quelques mois plus tard, *La gang allumée pour une vie sans fumée*, le premier programme jeunesse québécois de prévention et de réduction du tabagisme axé sur l'éducation par les pairs.



LA GANG ALLUMÉE POUR UNE VIE SANS FUMÉE

Après 20 ans d'espoir, le projet de prévention et de réduction du tabagisme destiné aux jeunes prend vie en 1995. Des jeunes réunis en groupe de discussion choisissent le nom *La gang allumée pour une vie sans fumée*. Le CQTS coordonne l'ensemble du programme et assure la permanence. Le programme prend véritablement son envol en 1996 et connaît depuis un essor indéniable à travers le Québec. Aujourd'hui, *La gang allumée* poursuit son travail grâce à l'appui de chacune des 19 directions de santé publique du Québec et du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Présent dans plus de 300 écoles et maisons des jeunes de toutes les régions du Québec, *La gang allumée pour une vie sans fumée* est un programme où des jeunes de 12 à 17 ans, fumeurs et non-fumeurs, sont les auteurs de leurs propres scénarios pour prévenir ou réduire le tabagisme chez les autres jeunes de leur milieu. Ils se mobilisent et élaborent une gamme des plus variées de projets originaux. Cette approche mise sur le principe que bien outillés, les jeunes sont capables de se prendre en charge. Le programme s'appuie également sur le principe que les étudiants du secondaire sont un modèle pour les plus jeunes et qu'ils peuvent les influencer à ne pas fumer.

Entre 1995 et 2002, les membres de *La gang allumée* ont réalisé plus de 1 000 projets sur le thème du tabagisme : des chorégraphies, pièces de théâtre, improvisations, dessins, sondages, sites Internet, défis 24 heures pour cesser de fumer, stands d'information, concours de dessin, émissions de radio étudiante, chansons, poèmes et génies en herbe, pour ne nommer que ceux-là.



*Premier forum de
La gang allumée
au Cégep Ahuntsic*

La première année, *La gang allumée* organise trois grands rassemblements régionaux à Montréal, Québec et Gatineau ainsi qu'un mini-forum dans la région de Gaspé afin de permettre aux jeunes de présenter leurs projets aux autres gangs allumés de leur région. Les participants portent fièrement leur T-shirt sur lequel est écrit *On fait un tabac*. Pour assurer une plus grande visibilité au programme, le CQTS produit du matériel promotionnel dont la vidéo *C'est cool fumer? Mon ail!*, des affiches et autocollants illustrant des situations humoristiques sur le tabagisme, un feuillet d'information ainsi qu'un guide d'animation à l'intention des personnes-ressources. La deuxième année, de janvier à mars, les jeunes participent à des forums régionaux à Montréal, Québec, Gatineau, Alma et Saint-Jérôme. On produit un bulletin à l'intention des agents de liaison et des personnes-ressources des écoles et des maisons des jeunes. Depuis 1997, *La gang allumée pour une vie sans fumée* profite aussi du *Salon de la jeunesse* pour se faire connaître à un plus vaste public.

Au début de 1998, le CQTS met sur pied le *Réseau des jeunes libres de tabac*, un regroupement d'adolescents qui souhaitent promouvoir les avantages de ne pas fumer. Entre autres activités, le Réseau publie cinq numéros du journal *R libre*, entièrement écrit par des jeunes pour des jeunes. La publication a dû être abandonnée, faute de financement. Dommage, puisque le journal était distribué à 200 000 copies dans plus de 600 organismes, principalement des écoles et des maisons des jeunes et que le Réseau comptait quelques centaines de membres qui y avaient adhéré.



Au fil des ans, *La gang allumée pour une vie sans fumée* acquiert une renommée enviable, à tel point qu'en 2000 le ministère de la Santé et des Services sociaux la choisit pour signer la toute nouvelle campagne de prévention du tabagisme qui prend pour slogan *Allume*. L'année suivante, *La gang allumée pour une vie sans fumée* renouvelle son image ainsi que son matériel promotionnel. Les nouveaux autocollants, t-shirts, porte-clés et « frisbee » connaissent un succès inespéré. De plus, le ministère de la Santé et des Services sociaux s'associe au programme encore une fois pour former le *Réseau conseil de la gang allumée*. Onze membres jeunes, représentant les régions, ont pour mandat de sensibiliser Agnès Maltais, ministre déléguée à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, aux problématiques que les jeunes vivent dans leur entourage familial et scolaire. Les jeunes lui présentent aussi des solutions potentielles et des recommandations pour réduire le tabagisme au Québec. Suite à un remaniement ministériel, le Réseau conseil se poursuit sous la responsabilité du ministre délégué Roger Bertrand.

La gang allumée pour une vie sans fumée jouit d'une renommée qui va en s'intensifiant. N'en déplaise aux faiseurs d'images qui associent le tabac à des individus et comportements enviables depuis des décennies, un nombre grandissant de jeunes affichent fièrement leur statut de non-fumeur.



Forum de
La gang allumée
à Québec en 1997

En novembre, Wal-Mart Canada cesse volontairement de vendre des produits du tabac dans ses 122 magasins du Canada.

La Semaine comment déjà?

Faute de fonds et de personnel permanent, la planification et l'organisation de la *Semaine sans tabac* a relevé, de façon récurrente, presque exclusivement de la générosité et de la disponibilité des membres du CQTS. À plusieurs reprises, le CQTS a dû s'en remettre à des organismes membres pour la réalisation des activités de la *Semaine* ou encore à se limiter à diffuser le matériel du Conseil canadien sur le tabagisme et la santé (CCTS). C'est avec une certaine fierté que le CQTS reprend, en 1995, la coordination de la *Semaine* qui a changé plusieurs fois de nom au fil des ans avec le succès qu'on lui connaît aujourd'hui.

1977 ◇ Participation avec la *Société du Timbre de Noël du Québec* à l'organisation de la *Semaine nationale d'éducation sur le tabac* pour le Québec. Le thème : *Le tabac, plaisir des uns, peut devenir le malheur des autres*.

1978 ◇ *Le Conseil canadien sur le tabagisme et la santé* organise la Semaine nationale pour l'ensemble du Canada, tandis que le CQTS se charge de la distribution du matériel au Québec. Le président de la Semaine nationale est nul autre que Yvan Cournoyer, capitaine du club de hockey Canadien. Le thème inspiré du joueur étoile est *Jouez gagnant – cessez de fumer*. Le CQTS vend une épinglette en laiton reprenant l'emblème international de l'interdiction de fumer au prix de 2 \$. De plus, le Conseil se fait le promoteur d'une pétition pour l'obtention d'une loi interdisant l'usage du tabac dans les transports en commun.

1979 ◇ En collaboration avec l'*Association pulmonaire du Québec*, le CQTS participe à une expérience novatrice : une thérapie quotidienne radiophonique dans le but d'aider les gens à cesser de fumer. La Semaine est l'occasion d'informer la population sur les méfaits du tabac et d'inciter les non-fumeurs à se protéger. Un prix de 25 \$ est remis au gagnant d'un concours organisé pour les enfants des écoles primaires de la région de Québec. Il s'agit de trouver un titre à une chanson traitant des méfaits du tabac. Enfin, à la demande du CCTS, une enquête téléphonique est réalisée par des étudiants du cégep Maisonneuve afin d'évaluer l'impact de la Semaine auprès de la population.

1980 ◇ La *Semaine nationale d'éducation sur le tabac* prend le nom de *Semaine nationale des non-fumeurs* et vise particulièrement à sensibiliser les femmes.

1981 ◇ La Semaine reprend le même slogan que l'année précédente. Le CQTS, en collaboration avec l'*Association pulmonaire du Québec* organise un concours de bandes dessinées pour les enfants dans le journal *Le Soleil*. Des artistes présentent des spectacles contre le tabac dans trois centres commerciaux.

1982 ◇ Il est décidé que l'*Association pulmonaire du Québec* organisera dorénavant la *Semaine des non-fumeurs*. Le slogan *Vers une génération de non-fumeurs* vise les futurs parents, les parents d'enfants au préscolaire et les parents d'écoliers.

1988 ◇ *Toi et moi, c'est fini!* Tel est le thème de l'affiche du CCTS pour la *Semaine nationale des non-fumeurs*, à laquelle collabore le CQTS. Ce slogan tente de sensibiliser particulièrement les femmes puisque l'augmentation du tabagisme chez celles-ci est préoccupant. En effet, elles sont de plus en plus jeunes et nombreuses à adopter cette habitude néfaste. En outre, le CCTS mène une enquête auprès des jeunes afin d'adapter la Semaine au Québec. Cette consultation conclut que : « Le plus important à retenir est l'humour. Ding et Dong ou autres (humoristes) seraient appréciés en affiche ou en commercial ».

1989 ◇ La *Semaine des non-fumeurs* est destinée aux parents et aux enseignants pour les sensibiliser à l'influence qu'ils exercent sur les jeunes. Le CQTS vend des autocollants et des T-shirts *Diplômés de l'an 2000*. La campagne s'inspire des écoles sans fumée de l'an 2000, une initiative née aux États-Unis, qui vise à faire des enfants de 1^{re} année les ambassadeurs d'une société sans fumée. Ces enfants seront les finissants de l'an 2000.

1991 ◇ La *Semaine des non-fumeurs* change d'appellation et devient la *Semaine sans fumer*.

1995 ◇ Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) confie au CQTS le mandat d'orchestrer la *Semaine sans fumer* en collaboration avec des organismes partenaires. Le CQTS parraine plusieurs projets durant la *Semaine québécoise sans fumer* dont cinq émissions du *Club des 100 watts* de Radio-Québec; la chronique *Acti-Menu jeunesse* de Proviso; un projet *Défi 24 heures sans fumer* de l'*Association pulmonaire du Québec* ainsi qu'un projet d'annonces expliquant les huit nouveaux avertissements de santé sur les paquets de cigarettes d'*Info-tabac*.



1996 ◇ Le MSSS confie au CQTS le mandat de réaliser la campagne de la *Semaine québécoise sans fumer*. Le thème *des lieux publics sans fumée* véhicule un message positif et mise sur l'émotion plutôt que la raison en voulant susciter le désir d'évoluer dans un milieu sans fumée. Une affiche et une carte postale portant le slogan *Bonjour l'Air* ainsi qu'un autocollant intitulé *Nous offrons un espace sans fumée* illustrent ce bien-être.

1997 ◇ Pour la deuxième année, le MSSS confie au CQTS le mandat d'organiser la *Semaine québécoise sans fumer*. La campagne rallie une quinzaine de partenaires parmi les organismes membres du CQTS et 17 directions de santé publique. Le slogan *Bonjour l'Air – C'est le temps d'adopter des espaces sans fumée* veut inciter les décideurs des milieux de travail à développer des espaces sans fumée. Cette campagne vise aussi à dépeindre le mouvement des espaces sans fumée comme la manifestation d'une nouvelle tendance sociale. Une affiche, un sous-verre et un dépliant illustrent ce passage. Au nombre des activités, *l'Opération espaces sans fumée* propose aux employeurs de les guider dans la démarche d'implantation d'espaces sans fumée.

1998 ◇ Pour la troisième année consécutive, l'objectif de la campagne est de promouvoir les espaces sans fumée au travail et dans les lieux publics. Un travail efficace de concertation avec 10 organismes membres du CQTS et 12 directions de la santé publique permet de véhiculer le slogan *À la maison, au travail et dans les lieux publics, je préfère les espaces sans fumée*. Affiche, épinglette, dépliant et 1 250 bandes publicitaires installées dans autant d'autobus de Montréal et Québec servent à véhiculer le message. Malgré la crise du verglas et une grève postale, *l'Opération espaces sans fumée* connaît un franc succès.

1999 ◇ À l'image de cette fin de millénaire, la *Semaine québécoise sans fumer* se tourne vers l'avenir et devient la *Semaine québécoise pour un avenir sans tabac*. La campagne vise à faire réfléchir à leur dépendance les fumeurs qui n'ont pas décidé de cesser de fumer. Une affiche, un dépliant et un panneau pour autobus avec le slogan *J'arrête ? C'est possible* retiennent l'attention. Le dépliant explique les étapes qui amènent une personne à cesser de fumer et fournit une liste de ressources disponibles. Le porte-parole de la campagne, l'humoriste Pierre Légaré, sait s'attirer la confiance et la sympathie des fumeurs qui, comme lui, réfléchissent à l'idée de cesser de fumer.

De concert avec le MSSS, la campagne réunit 11 organismes membres du CQTS, 11 directions de santé publique et le Collège des médecins du Québec.

À la suggestion de Denis Côté qui assume les relations de presse de la Semaine en 1998, la Corporation Cadillac Fairview pose un geste sans précédent dont les retombées sont considérables pour des millions de personnes. En effet, il s'agit de la première entreprise québécoise à interdire complètement de fumer dans ses centres commerciaux (Centre Eaton, Promenades Saint-Bruno, Fairview Pointe-Claire, Carrefour Laval et Galeries d'Anjou).

2000 ◇ En continuité avec la campagne précédente, de concert avec le MSSS et 33 organismes partenaires, la campagne a pour objectif d'amener les fumeurs à réfléchir à leur habitude tabagique en leur proposant de considérer ou reconsidérer les avantages et les inconvénients de fumer et d'évaluer la possibilité de se défaire de cette dépendance. Affiche, dépliant (versions française et anglaise), annonce publicitaire, site Internet et panneau pour autobus affichent le slogan *J'ARRÊTE. Je vais y arriver!* La Semaine sert de bougie d'allumage au *Défi J'ARRÊTE, j'y gagne!* lequel invite, pour la première année, les fumeurs à relever le défi de cesser de fumer pendant au moins six semaines.

2001 ◇ Troisième campagne de la série *J'arrête*, c'est sous le titre *Je prends les moyens* que se tient la *Semaine québécoise pour un avenir sans tabac*, suivie du *Défi J'arrête, j'y gagne!* En plus du MSSS, 32 organismes régionaux et provinciaux agissent comme partenaires. La comédienne Mireille Deyglun, porte-parole de la Semaine, livre un message crédible et touchant sur ses difficultés à cesser de fumer et sur les moyens qu'elle a utilisés pour y parvenir. Le concours *La meilleure réflexion*, portant sur les raisons qui poussent à vouloir cesser de fumer, remporte un grand succès.

L'image du tabagisme amorce un déclin. L'attitude modérée et compatissante du CQTS contribue à désamorcer la tension entre les tenants du tabac et les opposants.

1999 – Trois déjeuners-conférences sont organisés, avec l'appui financier de Glaxo Wellcome, pour favoriser l'application de la *Loi sur le tabac*. Cet événement connaît un succès inespéré puisque plus de 500 dirigeants d'entreprises y participent avec intérêt.



D'une campagne à l'autre, le CQTS a pu compter sur des porte-parole passionnés et éloquents pour donner une visibilité importante à la Semaine québécoise pour un avenir sans tabac. La comédienne et animatrice Mireille Deyglun a joué ce rôle avec générosité, enthousiasme et conviction au cours des campagnes de 2001 et 2002.



Le porte-parole Pierre Légaré a conçu et interprété huit messages radio-phoniques, abordant avec humour des réflexions sur les inconvénients de fumer et les avantages de cesser dont :

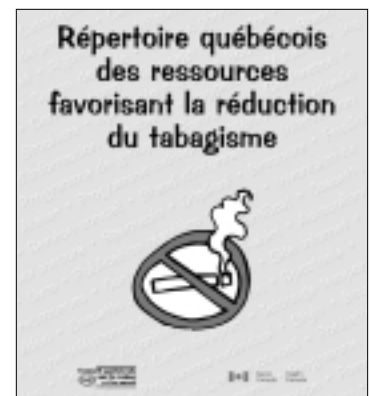
« J'te dis que fumer, c'pas un cadeau que tu te fais, hein? Je regarde ce que ça me coûte, moi là : j'fume l'équivalent d'un disque compact par semaine, ou un repas par mois au restaurant avec ma femme ou un voyage dans le sud par année. C'pas des farces, j'pense qu'à date, j'me suis fumé une Cadillac, moi ! Là j'fume, mais si j'peux venir assez tanné de payer... Fumer, c'est payer. J'arrête? C'est possible. »

« Soyons francs : fumer, t'as les dents jaunes. Mais ça, si t'es montres pas quand tu souris, y a juste toi qui le sais. Bon OK, t'as des rides dans face, la peau plus molle... en fait fumer, tu deviens plus mou mais ça, tu t'arranges pour parler de d'autres chose, j'sais pas moi : tu parles de ce que t'avais l'air avant, avant de fumer. Non mais, ça peut être intéressant... Fumer, c'est plisser. J'arrête? C'est possible. »

ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN

Soucieux d'accompagner et de soutenir les fumeurs et ex-fumeurs dans leur cheminement tout au long de l'année, le CQTS réalise, en collaboration avec la *Société canadienne du cancer*, le colloque *Fumeur : mode d'emploi* en septembre 1999. Un succès retentissant. Plus de 200 intervenants du domaine de la santé (infirmières, pharmaciens, médecins, inhalothérapeutes, psychologues, etc.) font le point sur les approches novatrices dans le domaine de l'arrêt tabagique et contribuent à l'élaboration d'orientations d'une stratégie future sur la question. Axé sur le modèle des *stades du changement*, cet événement favorise l'intégration de l'approche théorique à la pratique par une multitude d'intervenants.

Le même automne, le CQTS procède au lancement du *Répertoire québécois des ressources favorisant la réduction du tabagisme*, réalisé grâce au soutien financier de Santé Canada. Ce document regroupe l'ensemble des produits et services québécois de prévention et de cessation du tabagisme, tout comme ceux d'information et de protection des non-fumeurs.



LES COLLOQUES

Sporadiquement, les membres du CQTS ont organisé ou participé activement à l'organisation de colloques réunissant de nombreux intervenants de milieux variés intéressés par la lutte contre le tabagisme.

1977 ◇ Participation active à la réalisation du colloque annuel du *Conseil canadien sur le tabagisme et la santé* tenu au Château Frontenac à Québec. Le thème : *Le tabagisme dans le milieu de travail.*

1978 ◇ Premier colloque organisé entièrement par le CQTS. Le thème : *La protection du consommateur et le tabac.* Certains thèmes d'ateliers : *Que la fumée d'école; Quand on respire pour deux; À quand les services de santé sans fumée ?; Quand partir hors des nuages ?; Poumons au travail.* Le colloque s'est tenu au Centre marial Montfortain à Montréal.

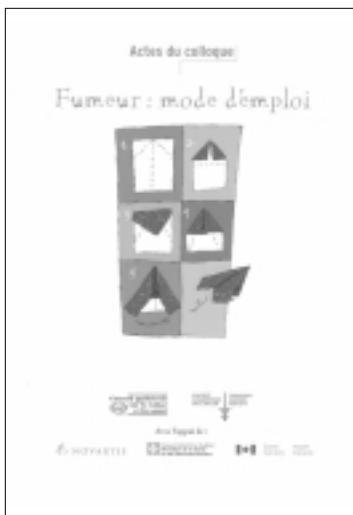
1985 ◇ Premier colloque axé sur l'échange d'information dans le domaine de la réduction du tabagisme.

1987 ◇ Le CQTS collabore activement avec le *Conseil canadien sur le tabagisme et la santé* (CCTS) au colloque *Les femmes et le tabac. Moi et toi, c'est fini* tenu en septembre au Holiday Inn Richelieu à Montréal. Le D^r Gaston Ostiguy présentait l'événement. Membre de longue date du CQTS, le D^r Ostiguy était alors le président du CCTS.

1992 ◇ Le CQTS organise le colloque *Jeunes à l'air libre* tenu à l'Auberge Universel à Montréal qui se conclut sur la recommandation des jeunes participants de voir à l'élaboration d'un plan d'action concernant la santé en milieu scolaire. Cette recommandation se concrétisera en 1995 par la création du programme *La gang allumée pour une vie sans fumée.*

1999 ◇ Le CQTS organise en collaboration avec la Société canadienne du cancer le colloque sur l'arrêt tabagique *Fumeur : mode d'emploi.*

Une des premières publications francophones du Québec à avoir interdit la cigarette dans ses murs suite à un référendum est le journal Voir de Montréal et de Québec. Le rédacteur en chef, Richard Martineau, est pourtant un fumeur déterminé. Les 5 et 9 janvier 1995, il signait des textes se moquant des avertissements de santé. La publication des annonces du CQTS l'a fait abandonner le sujet.



Le CQTS est là pour rester

Jusqu'ici, ceux qui luttèrent contre l'empire du tabac voguaient à contre courant. Grâce, notamment, aux campagnes d'éducation, grâce aussi, paradoxalement, à l'industrie du tabac qui se fait prendre en flagrant délit de malhonnêteté, la population découvre et reconnaît les nombreux enjeux de la lutte contre le tabagisme et prend les moyens pour améliorer sa qualité de vie et celle de son environnement. Les pionniers du CQTS qui se sont battus pour obtenir les résultats que nous connaissons présentement méritent notre reconnaissance.

Plus que jamais, le slogan du 25^e anniversaire de fondation du CQTS *Agir ensemble* prend tout son sens. Car, il faut bien le rappeler, les actions isolées s'avèrent inefficaces quand vient le temps de guerroyer contre les multinationales du tabac. Avec le vent en poupe, le *Conseil québécois sur le tabac et la santé* vogue allègrement vers des horizons jusqu'ici inexplorés.

CES PERSONNES AU CŒUR DE L'ACTION

Le *Conseil québécois sur le tabac et la santé* peut s'enorgueillir d'avoir rassemblé des personnes socialement engagées et déterminées, dotées d'un esprit visionnaire. Leur engagement a contribué à l'émergence d'une préoccupation collective en matière de tabagisme, laquelle est en train de s'ancrer dans les mentalités. Des personnes, soucieuses du mieux-être de leurs concitoyens, ont travaillé ensemble à défricher et à faire progresser le dossier du tabagisme en réalisant des projets qui ont des répercussions sur les générations actuelles et à venir. Nous voulons leur rendre hommage en soulignant leur engagement et leur dévouement.



Quelques membres du conseil d'administration en 1992. Dans la première rangée, en avant, de gauche à droite : Lise Bourcier, Denise Lévesque-Boudreau, France Paradis, Suzanne Lemire et Liliane Bertrand. Dans la seconde rangée, de gauche à droite : Jocelyn Cormier, Yves Archambault, Jacques Giguère et Laurent Marcoux.

Instigateur du CQTS : Erwin Morosoli, pasteur de l'*Église Adventiste du 7^e Jour*. Après 17 ans à la barre du CQTS, M. Morosoli se retire. Il est nommé membre honoraire à vie.

Premier président : Rachel Bureau de la *Société du Timbre de Noël*. Après 10 années passées au CQTS, Rachel Bureau laisse sa place. Elle est nommée membre honoraire à vie.

Premier coordonnateur : en mai 1979, le CQTS embauche, pour une durée limitée, Jocelyne Gauthier Montreuil comme coordonnatrice des activités du CQTS sur une base de 20 heures semaines au tarif de 10 \$ l'heure.

Premier secrétaire général : François Damphousse est un des premiers professionnels de la lutte contre le tabagisme au Québec. Il s'est principalement illustré dans les dossiers *Regroupement des organismes et des professionnels pour la santé au Québec*, *commandites* et *Coalition jeunesse contre le tabagisme*.

Premier directeur général : d'abord représentant du *Centre vivre mieux sans fumer* au CQTS, Mario Bujold occupe le poste de directeur général à compter de 1996.

Les présidentes et les présidents

1976-1978	Madame Rachel Bureau
1979-1987	Monsieur Erwin Morosoli
1988-1990	Madame Lise Blouin
1991-1994	Madame Lilianne Bertrand
1994-1995	Monsieur Jocelyn Cormier
1995-1997	Madame Suzanne Lemire
1997-	Docteur Marcel Boulanger

LE LOGO VAUT MILLE MOTS

On dit qu'une image vaut mille mots. Cet adage sied bien au CQTS dont l'image corporative traduit des changements majeurs correspondant à des périodes clés de son histoire. Fait inusité, à deux reprises, ce sont des membres qui conçoivent le logo.

La première image se démarque par sa simplicité. L'organisation naissante se taille une place dans l'univers social et politique du Québec. La concision du graphisme ne laisse aucune équivoque quant à la mission et aux objectifs. Une quinzaine d'années plus tard, le Conseil s'impose davantage sur la place publique. Un vent de changement commande un renouvellement sur le plan visuel afin de diffuser l'orientation qu'il entend prendre au cours des prochaines années. Enfin, le 25^e anniversaire est l'occasion de rajeunir l'image corporative pour communiquer efficacement l'essence de l'organisation reconnue pour ses actions novatrices et ses prises de position.

1976 ◇ Stefan Strarenkyj, membre du conseil d'administration, exécute l'en-tête de la papeterie. Il reprend le sigle international d'interdiction de fumer de couleur rouge avec un lettrage de couleur bleue.

1992 ◇ Le logo s'harmonise avec celui du Conseil canadien sur le tabagisme et la santé.



Conseil québécois sur le tabac et la santé
Quebec council on tobacco and health

1993 ◇ Denis Côté, membre du conseil d'administration, défraie les coûts de conception et de réalisation du nouveau logo et l'offre en cadeau au CQTS. Le mot Conseil isolé à gauche met en relief la nature de l'organisme, affiche clairement son objectif de réduire le tabagisme et non pas seulement d'étudier la problématique. La lettre Q du sigle est l'initiale du Québec. La couleur bleue reprend celle des symboles québécois. La lettre Q est bleue afin d'illustrer la méthode douce du CQTS, respectueuse des fumeurs, en opposition au rouge habituel des panneaux d'interdiction. La barre sur la cigarette indique le but du CQTS, soit réduire le tabagisme. La forme de la lettre Q, une tête sur une épaule, d'où l'intelligence de ne pas fumer. La forme allongée du rond et la courbe de la queue, représentent le mouvement, l'accélération des actions du CQTS. Dans la lettre Q, on retrouve les initiales du CQTS.



1996 ◇ Pour son 20^e anniversaire, le Conseil ajoute sur sa papeterie le logo de *La gang allumée pour une vie sans fumée* ainsi que le thème de la *Semaine québécoise sans fumer* et la mention *Depuis plus de 20 ans*.

2001 ◇ La nouvelle signature corporative est à l'image de la vision du CQTS : *Agir ensemble*. Formée d'une cible, elle exprime l'action ciblée, concertée et unie qui caractérise notre organisme; elle nous projette aussi vers l'avenir, celui d'une société en meilleure santé.

Recherche et rédaction :

Francine Gagnon

Mario Bujold

Mise en page :

Smash!!!



La **gang allumée** pour une **vie sans fumée** 

